LE BULLETIN

DU COMITÉ DE LIAISON DES RETRAITÉES ET RETRAITÉS

AVRIL 2025

Solidaires Finances Publiques CLR

Comité de Liaison des Retraitées et Retraités - Boîte 24 - 80 rue de Montreuil 75011 PARIS
Tél. 01.89.16.48.49 - poste 211 clr@solidairesfinancespubliques.org

Bravo les syndicats... Bravo Solidaires Finances Publiques !

On le concède, le titre peut paraître surprenant aux yeux des pourfendeurs habituels des syndicats en général et du nôtre en particulier.

D'ailleurs, nous-mêmes, nous ne sommes pas les derniers à hausser le ton lorsque les circonstances le méritent, notamment lorsque le syndicalisme étale ses divisions au lieu de rassembler ses forces.

Mais, dans la période, nous leur disons « bravo » sans ambages :

- pour l'actualisation des pensions et retraites en 2025 sur l'indice du coût de la vie, le syndicalisme a été présent et efficace. Pas tout seul certes, mais uni, soudé et parlant d'une même voix.

- sur la volonté du gouvernement et du MEDEF de supprimer l'abattement fiscal de 10 %, les syndicats sont montés au créneau « à l'unisson » pour dénoncer leur supercherie. Pour le moment avec succès, mais, nous sommes d'accord, la vigilance est de mise tant les turpitudes des abolitionnistes ont la peau dure.

Le MEDEF devrait la jouer modeste au lieu de sonner le clairon car, dans l'histoire de France, il a rarement été au rendez-vous dans les grandes occasions et les mots « égalité et fraternité » sont rarement invités dans ses discours moralisateurs.

Alors, le patronat, « camembert » !

Enfin, dans la pure tradition de notre histoire syndicale, c'est avec délectation que nous avons appris que notre Secrétaire Générale avait été convoquée par les hautes autorités pour recevoir une leçon de morale. Sa faute, avoir publiquement dénoncé la gestion calamiteuse de la DGFIP concernant les taxes d'urbanisme qui a occasionné des pertes en millions d'Euros pour les collectivités locales.

Des convocations de ce type jalonnent notre histoire et constituent le signal que nous sommes dans le vrai et dans le juste. Et nous disons bravo !!!

Quand la musique syndicale tonne, je paye ma cotisation !

Sommaire ...

Bravo les syndicats
Pages 2 et 3
Jules Ferry s'adresse aux hussards noirs !
Page 4
7 avril – journée mondiale de la santé
Page 5
Les « frères Gracchus » furent assassinés pour avoir défendu le peuple !
Pages 6 et 7
La naissance des transports publics en commun !
Page 8
Appel à cotisations CLR 2025

N'oubliez pas l'Assemblée Générale du CLR le 27 mai 2025 !

Pour tous les détails (y compris le coupon réponse) vous pouvez vous reporter a notre précédent bulletin du CLR du mois de Mars.

Jules Ferry s'adresse aux hussards noirs !

Jules Ferry est né à Saint-Dié, dans les Vosges, le 5 avril 1832.

Issu d'une riche famille vosgienne, républicaine et laïque, il semble vouloir suivre les traces de son père avocat et s'inscrit au barreau de Paris.

Avocat à 19 ans, journaliste et polémiste réputé, il se lie dès 1857 avec les chefs républicains dont Léon Gambetta. Il s'engage dans la politique en se faisant élire par les Parisiens comme député républicain en mai 1869.

Suite à la défaite de Sedan, il participe, le 4 septembre 1870, à la formation du gouvernement provisoire qui va installer la IIIe République. Le 15 novembre, alors que la capitale endure le siège par l'armée prussienne, il est élu maire de Paris. En charge du ravitaillement de la capitale, il y gagnera un premier surnom, « Ferry-Famine ».

Athée, franc-maçon et fervent républicain, Jules Ferry va devenir ensuite le chef de l'opposition parlementaire dans une Assemblée nationale dominée par une majorité monarchiste.

C'est le 30 janvier 1879, avec l'élection à la présidence du républicain Jules Grévy, qu'il va entrer au gouvernement comme ministre de l'Instruction publique.

Il est activement épaulé par un jeune intellectuel protestant, de dix ans son cadet, Ferdinand Buisson. Nommé à la direction de l'Enseignement primaire en 1879, à 28 ans, il y restera jusqu'en 1896 (Ferdinand Buisson participera aussi en 1898 à la fondation de la Ligue des Droits de l'Homme, puis en 1905 à la rédaction de la loi de séparation des Églises et de l'État et en 1927 obtiendra le Prix Nobel de la Paix).

La loi du 9 août 1879 sur l 'établissement des écoles normales primaires impose la création d'écoles normales dans chaque département pour assurer la formation d'instituteurs laïque destinés à remplacer le personnel des congrégations.

Les instituteurs et institutrices, formés dans les « écoles normales », sont rémunérés par l'État et doivent obtenir un brevet de capacité pour enseigner.

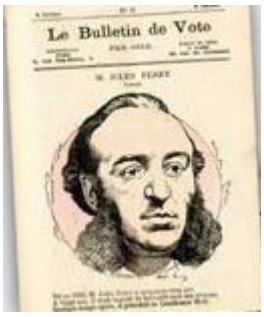

La loi du 18 mars 1880 relative à la liberté de l'enseignement supérieur réserve aux établissements publics les noms de facultés et d'universités. Le projet initial comprenait un article 7 visant à empêcher les membres des congrégations non autorisées à participer à l'enseignement, qu'il soit public ou libre, primaire, secondaire ou supérieur.
Cette disposition a finalement été rejetée par le Sénat et par la Chambre des députés.

Le 23 septembre 1880, sous la présidence de Jules Grévy, Jules Ferry devient pour la première fois président du Conseil. Il fait alors voter les grandes lois sur la liberté de réunion (30 juin 1881), la liberté de la presse (29 juillet 1881) et la liberté syndicale (21 mars 1884).

Le 21 décembre 1880, les jeunes filles accèdent à l'enseignement secondaire (il y a seulement 145 ans !).

Par les lois du 16 juin 1881 et du 28 mars 1882, il promeut un enseignement primaire « gratuit », laïc et obligatoire pour concurrencer les congrégations religieuses, très actives dans le domaine de l'instruction depuis la loi Falloux, nom du ministre de l'enseignement public, votée en 1850 sous la IIe République.

De surcroît, la loi de 1882 rend l'école primaire publique laïque et l'instruction obligatoire pour les enfants de 6 à 13 ans, filles incluses. Les familles aisées continuent d'utiliser les services de précepteurs à domicile. La scolarité à l'école « communale » est couronnée par un certificat d'études primaires qui regroupe les savoirs de base en français, calcul, histoire et géographie.

Jules Ferry mène un programme éducatif ambitieux de développement de l'enseignement primaire public et de lutte contre l'analphabétisme.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de Paris — Mairie du Xe Arrondissement

APPLICATION DE LA LOI

Du 28 Mars 1882

Sur l'Enseignement Primaire

OBLIGATOIRE

Les lois Ferry, adoptées en 1881 et 1882, s'inscrivent dans un mouvement général porté par les républicains au pouvoir.
Ce mouvement consiste à libérer progressivement l'enseignement de l'influence de l'Église.

Opposant au Second Empire, il défend la justice sociale, la liberté de conscience et la laïcité mais il est critiqué pour sa politique d'expansion coloniale.

Dans une célèbre lettre adressée le 17 novembre 1883 aux instituteurs, « hussards noirs de la République », le Président du Conseil et ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts expose sa conception de leur mission et de la morale républicaine.

C'est une morale très consensuelle et mesurée, à l'opposé du militantisme actuel :
- « *Si parfois vous étiez embarrassé pour savoir jusqu'où il vous est permis d'aller dans votre enseignement moral, voici une règle pratique à laquelle vous pourrez vous tenir.*
***Au moment de proposer aux élèves un précepte, une maxime quelconque, demandez-vous s'il se trouve à votre connaissance un seul honnête homme qui puisse être froissé de ce que vous allez dire. Demandez-vous si un père de famille, je dis un seul, présent à votre classe et vous écoutant, pourrait de bonne foi refuser son assentiment à ce qu'il vous entendrait dire. Si oui, abstenez-vous de le dire* ».**

C'est en matière de laïcité que le texte se montre le plus innovant, en supprimant l'enseignement de la morale religieuse au profit d'une « instruction morale et civique ».

L'enseignement est donné en français.
Tout enseignement dans les langues locales est interdit afin d'utiliser une même langue à l'échelon du territoire national, dans l'esprit d'une république « une et indivisible ».
A partir de 1886, le personnel enseignant devient laïc et les instituteurs deviennent des « fonctionnaires » dès 1889.

Jules Ferry politicien, avocat et journaliste controversé, demeure une figure incontournable de l'enseignement pour avoir établi la scolarité primaire laïque, gratuite et obligatoire.

Il fut l'un des hommes politiques les plus violemment contestés. Son nom reste toutefois attaché aux lois de 1881 sur la liberté de la presse et aux lois de 1884 sur les libertés syndicales.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOI

SUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE OBLIGATOIRE

7 avril – Journée mondiale de la santé

En 1948, la « Première Assemblée mondiale de la santé » a demandé qu'une journée mondiale de la santé soit instituée pour marquer la création de l'OMS.

Depuis 1950, cette journée est célébrée chaque année le 7 avril, avec un thème différent.

Chacun de ces thèmes reflète pour l'OMS un domaine prioritaire qui suscite des préoccupations à ce moment-là et sont l'occasion de lancer des programmes de sensibilisation à long terme.

La Journée mondiale de la santé permet au monde entier de se pencher sur des problèmes importants de santé publique. L'OMS/Europe y contribue en mettant en valeur des activités et une analyse, sur le thème choisi, réalisées par et au sujet des États membres de la Région européenne de l'OMS. En outre, les bureaux de pays de l'OMS/Europe organisent des événements spéciaux afin d'attirer l'attention sur le thème de la Journée et d'encourager un débat entre les responsables politiques et les autres acteurs concernés.

Cette année, la Journée mondiale de la santé sera consacrée à la sécurité sanitaire des aliments.

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, les aliments insalubres seraient à l'origine de près de de 2 millions de décès par an.
Les aliments contenant des bactéries, des virus, des parasites ou des substances chimiques sont responsables de plus de 200 maladies, allant de la diarrhée aux cancers.
Cet événement est l'occasion de sensibiliser professionnels et grand public à l'importance de la sécurité sanitaire des aliments et au rôle que chacun peut jouer pour que nul ne puisse douter de la sécurité des aliments qu'il met dans son assiette.

Les études que mène l'Equipe de Recherche en Epidémiologie Nutritionnelle (EREN) visent notamment à faire progresser les connaissances sur le rôle de la nutrition (alimentation et activité physique) comme déterminant pour la santé, et notamment comme facteur de risque ou de protection vis-à-vis des maladies chroniques.

Pour s'impliquer activement dans la Journée mondiale de la santé, une multitude de voies s'offrent à nous, allant de la participation à des campagnes de sensibilisation jusqu'à l'engagement bénévole.

Cette journée, symbolisée par des actions mondiales contre des maladies, encourage chacun à jouer un rôle dans la promotion de la santé publique. Participer à des événements organisés dans le cadre de cette journée, tels que des conférences, des ateliers ou des campagnes de vaccination, permet de véhiculer un message fort sur l'importance de tous à se mobiliser pour cette cause.

En cette Journée mondiale de la santé, nous sommes toutes et tous invité.es à contribuer à un futur plus sain et à nous engager à réfléchir à l'esprit de cette journée pour une santé meilleure et accessible pour tous.

Dans l'un de nos articles du bulletin de Mars, nous vous évoquions les dangers de l'usage inconditionnel du plastique à cause des déchets qu'il génère.

Alors, réduisons notre usage du plastique ! Ce serait, déjà, un premier pas vers une planète plus propre, et bénéfique pour notre santé !

Les « frères Gracchus » furent assassinés pour avoir défendu le peuple !

Ils s'appelaient Tiberius Gracchus né à Rome en 162 avant Jésus-Christ et tué à 29 ans et Caïus Gracchus, né en 154 avant Jésus-Christ, et mort en 121. Il n'avait que 33 ans quand il fut assassiné.
Ces deux frères ont été surnommés les « Gracques » pour leur tentative infructueuse de réformer le système social romain.
Leur mère, Cornelia Africana, était la fille de Scipion l'Africain célèbre vainqueur d'Hannibal.

Comme leur père, les deux frères Tiberius et Caïus Gracchus furent élus « tribuns de la plèbe ». Le sénat romain était composé des sénateurs, issus de la classe dominante et privilégiée, élus par leurs pairs. A l'opposé, les « tribuns » étaient élus par les simples citoyens romains, la plèbe, qui pourrait être comparée au Tiers Etat. Les tribuns, avocats de la plèbe, étaient « intouchables » car défendant les intérêts du peuple face aux patriciens, les privilégiés, ils pouvaient opposer leur veto aux décisions du sénat.

La Rome antique, expansionniste et impérialiste, partit en guerre à la conquête des royaumes bordant la Méditerranée. Mais les armées romaines étaient composées de citoyens, issus d'un monde agricole, qui devaient s'éloigner de leurs terres pour combattre. Ces paysans-soldats subirent de lourdes pertes aux combats et leurs terres en friches furent accaparées par les riches propriétaires issus de l'aristocratie romaine. Sur les terres conquises, Rome offrait la possibilité aux citoyens romains de s'installer pour les cultiver moyennant loyer, ce que firent les Romains les plus privilégiés. Mais le tribun, Tiberius Gracchus, au cours de ses voyages, constata que ces terres étaient cultivées par des esclaves, alors que les simples citoyens romains étaient privés de terres ou de travail entraînant un exode rural vers Rome.

Devant la misère causée par cet exode rural, Tiberius Gracchus, en qualité de tribun défenseur du petit peuple, proposa une loi instaurant une réforme agraire reprenant là une vieille loi inappliquée qui prévoyait une redistribution des terres de façon plus équitable en limitant la surface des exploitations. Les terres dépassant ces limites furent donc reprises par Rome pour être redistribuées, ce qui devait permettre de désengorger Rome et de recréer une classe moyenne de citoyens agriculteurs. Les riches propriétaires de latifundia (exploitations agricoles pratiquant l'agriculture extensive) parfois sénateurs, s'opposèrent à cette réforme. Lors de l'élection des tribuns à laquelle Tiberius se présentait pour un deuxième mandat, les grands propriétaires terriens provoquèrent une émeute contre lui, au cours de laquelle il fut battu à mort.

A son tour, son frère Caïus, élu tribun, proposa des réformes pour aider le peuple à mieux vivre. Craignant le pouvoir et l'influence de Caïus, le sénat investit le consul de « pouvoirs extraordinaires ». Celui-ci appliqua « l'état d'urgence », permettant de déclarer arbitrairement n'importe qui « ennemi de la République », ce dont Caïus fut accusé. Les sénateurs, s'étant mis à l'abri, poussèrent leurs partisans à l'émeute. Ceux-ci assassinèrent Caïus, réfugié et bloqué sur le pont du Tibre. Sa tête coupée fut portée au consul. De plus, nombre de ses partisans auraient été condamnés par un tribunal spécial et jetés dans le Tibre.

Ainsi, ces deux frères payèrent de leurs vies leur volonté d'améliorer le sort de leurs concitoyens les moins favorisés.

La naissance des transports publics en commun !

Pour l'homme, le fait de se déplacer est naturel, que ce soit pour son activité, se nourrir, son plaisir ou encore pour rejoindre sa famille ou des amis. Pour cela, il invente d'abord la chaussure, ou, au commencement, ce qui en tient lieu, avec quelques peaux enveloppant ses pieds. Puis, domestiquant l'équidé et le bœuf, il trouve « la force de portage et de traction » pour rejoindre les différents lieux habités. La civilisation avançant, les villages deviennent des bourgs et des villes qui se développent et s'étendent, faisant apparaître le besoin de moyens de transports urbains.

Les chaises à porteur

Certes, au XVIIe siècle, si les riches, les nobles, disposent de carosses personnels pour se véhiculer confortablement, les moins riches se déplacent en chaises à porteurs, sans confort. Tous utilisent ces moyens de transport, surtout par commodité, et notamment, pour ne pas souiller chaussures et vêtements dans les rues sales, sans égouts, où se mêlent les déjections des chevaux aux divers liquides plus ou moins nauséabonds.

Les fiacres

Dès le XVIIe siècle, les villes s'agrandissant, le besoin de se déplacer de façon moins fatigante (et à l'abri des intempéries) donne l'idée à un dénommé Nicolas Sauvage de proposer des voitures de louage, ancêtres du taxi. Pour cela, vers 1640, il ouvre à Paris, rue Martin, une « remise » pour une vingtaine de voitures, située en face d'un hôtel à l'enseigne de « Saint Fiacre ». Son entrepôt, sans enseigne, c'est le mot fiacre, en référence à l'hôtel, qui désigne les véhicules de louage. Son succès commercial ne se dément pas malgré la concurrence, car avec une cinquantaine de chevaux, il offre le plus grand nombre de véhicules. La course coûtant cinq sous, les véhicules de Nicolas Sauvage s'appellent de ce fait « les carosses à cinq sous ». Certaines sources attribuent le nom des véhicules à un dénommé Fiacre, qui aurait été le premier à proposer des carosses à la location précédant Nicolas Sauvage !

Blaise Pascal

Aux véhicules de louage s'ajoutent, quelques temps après, les véhicules de liaisons urbaines pour le transport collectif de passagers sur le principe de lignes régulières. Le créateur de ce moyen de transport urbain collectif et aux horaires réguliers n'est autre que l'ingénieux et philosophe Blaise Pascal. Pour l'occasion il s'associe avec le duc de Roannez et les marquis de Sourches et de Crénan qui créent un service de transport public.

Après avoir été patenté par Louis XIV, Blaise Pascal investit une bonne partie de sa fortune et ouvre, le 18 mars 1662, cinq lignes au départ du Luxembourg. Une de ces lignes faisait le tour d'un Paris nettement moins étendu à l'époque. Le parcours coûte cinq sous quand le salaire moyen d'un ouvrier s'élève à huit sous.

L'accessibilité des véhicules à tout voyageur cause la perte de l'entreprise. En effet, les bourgeois par la voix de parlementaires s'insurgent sur le fait que ces véhicules soient proposés à tout le monde.

Ainsi, ces « gens de bien » doivent partager ces carosses à cinq sous avec des « gens de peu » et obtiennent quelques temps après que l'accès aux véhicules soient interdits « aux soldats, laquais, et autres « gens de bras ». Face à cette restriction de clientèle, et aussi au prix élevé, l'entreprise périclite après 15 ans d'activité et arrête toute activité en 1677.

Nantes

Malgré cet échec commercial, environ 200 ans plus tard, au début du XIXème siècle à Nantes, un dénommé Étienne Bureau, petit-fils d'armateur, décide de transporter, collectivement dans un véhicule, les employés de l'entreprise familiale. Le véhicule est surnommé « l'omnibus » car garé devant la devanture du commerce, d'un nommé Omnes, à l'enseigne « Omnes omnibus », faisant ainsi un jeu de mot en latin de « cuisine » qui signifiait « Omnes pour tous » ou encore « tous pour tous ». Le mot omnibus désignant un véhicule de transport collectif naît qui est aujourd'hui mondialement utilisé.

A la même époque à Nantes, dans le quartier industriel de Richebourg, un dénommé Stanislas Baudry souhaitant rentabiliser la vapeur utilisée pour son activité de minotier y adjoint un établissement de bains.

Pour attirer la clientèle, il met en place un service de transport, par une « ligne régulière, partant du centre de Nantes ». Devant le succès de son service utilisé par tous les habitants pour leur besoin personnel, il obtient de la municipalité l'autorisation d'ouvrir la première ligne régulière d'omnibus de Nantes.

Paris

Fort de ce succès, Stanislas Baudry crée à Paris, le 30 janvier 1828, l'Entreprise Générale des Omnibus qui est aussi une réussite car bien moins coûteuse que les fiacres. Malheureusement devant son succès, très rapidement, d'autres entreprises d'omnibus se mettent en place et la concurrence devient féroce avec une douzaine de transporteurs. Devant tant d'offres, l'entreprise de Stanislas Baudry périclite, le poussant au suicide en 1830. Mais la multitude d'entreprises de transport rend leur activité peu rentable, entraînant concentrations et fusions, aboutissant, en 1855, à une seule compagnie appelée « la Compagnie générale des omnibus ». Le même phénomène se reproduit à Paris avec l'arrivée du métropolitain aux multiples lignes privées et concurrentes qui finissent par fusionner avec les bus de surface en une Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP) créée par la loi du 21 mars 1948, aujourd'hui service public, mais potentiellement à l'horizon 2040 sacrifiée à la concurrence du privé.

D'une simple ligne de transport de personnes pour rentabiliser un petit établissement de bains est né le transport public urbain qui, aujourd'hui, est omniprésent dans toutes les villes du monde, indispensable à la vie urbaine.

APPEL - COTISATIONS CLR 2025

Pour celles et ceux qui étaient encore en activité jusqu'à une certaine période de 2024 et qui sont en retraite en 2025, sachez que les membres du bureau du CLR sont heureux de vous accueillir au sein de votre structure des retraités de Solidaires FiP.

Pension mensuelle nette perçue en janvier 2025 avant déduction du PAS	Montant de la cotisation en euros
Jusqu'à 1 201 €	21
de 1 202 € à 1 365 €	26
de 1 366 € à 1 529 €	29
de 1 530 € à 1693 €	43
de 1 694 € à 1 911 €	49
de 1 912 € à 2 293 €	56
de 2 294 € à 2 730 €	71
de 2 731 € à 3 058 €	85
de 3 059 € à 3 604 €	105
de 3 605 € à 4 150 €	122
de 4 151 € à 4 696 €	139
A partir de 4 697 €	148

RAPPEL : votre cotisation syndicale vous permet de bénéficier d'un crédit d'impôt égal à 66 %. Mais, si vous êtes adhérent-es, non imposables à l'impôt sur le revenu, vous bénéficiez d'un remboursement égal à 66 % de la cotisation payée.

Depuis janvier 2025, il vous est possible de télécharger « votre attestation fiscale 2024 » via le site de Solidaires FiP.

Connectez-vous au site : solidairesfinancespubliques.org.

Puis entrez votre identifiant sous la forme prénom.nom-s (-tiret du 6) puis votre mot de passe qui peut être votre numéro d'adhérent.e …

il vous suffira de cliquer sur « mon espace ». A gauche du nouvel écran apparaîtra « Mes attestations fiscales ».

ENVOI DE LA COTISATION

==> par chèque

CHEQUE A ETABLIR A L'ORDRE DE :

Solidaires Finances Publiques – CLR

A envoyer à : Solidaires FiP - CLR

Boite 24 - 80 rue de Montreuil - *75011 - PARIS*

Le montant ne doit pas comporter de centime.

- **==> par virement bancaire sur le compte Solidaires FIP – CLR**

Compte-tenu des détournements de chèques transmis à Solidaires FiP en 2024, il est vivement recommandé de régler votre cotisation 2025 par virement bancaire sur :

IBAN - Numéro de compte bancaire international

FR76 | 4255 | 9100 | 0008 | 0194 | 6024 | 691

BIC : CCOPFRPP (nécessaire pour certaines banques)

N'oubliez pas de préciser sur le libellé de votre opération de virement : - votre identité complète, votre section de rattachement … en précisant surtout les nom et prénom de l'adhérent, ainsi que "Cotisation CLR 2025. En cas de règlement effectué au nom de deux adhérent.es, merci d'indiquer les deux identités avec les montants respectifs. Merci d'avance.

==> par cotisation CB en ligne

Nouveau moyen de paiement pour les retraités et les actifs mis en place par la trésorerie nationale :

voir sur le site de Solidaires FiP – rubrique : le syndicat – adhérer – cotisation en ligne.

Pour diverses raisons, certaines publications du CLR ne peuvent être transmises par voie postale … mais uniquement par courriel… privant, de ce fait, les adhérent.es ne nous ayant pas communiqué leur adresse courriel. Il est donc primordial de nous la communiquer. Merci !

Les cotisations des retraitables (retraite courant 2025) sont égales à 50 % de celles des camarades actives et actifs de même grade et même échelon … à verser au CLR.

TRES IMPORTANT – Merci de nous fournir toutes vos coordonnées.

NOM :…… Prénom : ……

Adresse du domicile : ……

……

Adresse courriel : …… N° de téléphone : …… ……

Désirez-vous toujours recevoir notre bulletin « papier » ou préférez-vous le consulter en dématérialisé via l'espace du CLR ? Papier : Oui Non

Idem pour l'Unité que vous devrez télécharger via le site Solidaires FiP si vous ne désirez pas le recevoir en papier : Papier : oui ou non